

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Le culte de Mithra a-t-il été intégré dans certains panthéons civiques ?

Latteur, Olivier

Published in:
Latomus

Publication date:
2011

Document Version
le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for published version (HARVARD):

Latteur, O 2011, 'Le culte de Mithra a-t-il été intégré dans certains panthéons civiques ?', *Latomus*, VOL. 70, Numéro 3, p. 741-754.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Le culte de Mithra a-t-il été intégré dans certains panthéons civiques?

La plupart des auteurs qui se sont penchés sur le culte de Mithra l'ont jusqu'à présent classé parmi les cultes non officiels⁽¹⁾. Plusieurs éléments soutiennent cette thèse : selon certains auteurs, ce culte n'aurait guère séduit les élites de l'Empire (sénateurs, chevaliers et même autorités locales)⁽²⁾ ; aucune des rares sources littéraires évoquant le mithraïsme romain ne mentionne son officialisation ; aucune cérémonie mithriaque n'est inscrite sur le calendrier religieux militaire mis au jour à Dura-Europos (Syrie), le *Feriale Duranum*⁽³⁾, bien que ce site ait accueilli une très importante communauté de fidèles de Mithra⁽⁴⁾. Il semble enfin que les empereurs n'aient pas entretenu de rapports privilégiés avec le culte⁽⁵⁾. Seule une inscription découverte à Carnuntum (Pannonie Supérieure)⁽⁶⁾ et une émission monétaire⁽⁷⁾, frappée par la cité de Tarse (Cilicie),

(1) M. CLAUSS, *The Roman Cult of Mithras : the God and his Mysteries*, New York, 2000, p. 24-25 ; G. H. HALSBERGHE, *The Cult of Sol invictus*, Leiden, 1972 (ÉPRO, n° 23), p. 117-122 ; M. SIMON, *Mithra et les empereurs in Mysteria Mithrae, Atti del seminario internazionale su 'La specificità stocico-religiosa dei Misteri di Mithra, con particolare riferimento alle fonti documentarie di Roma e Ostia'*, Leiden, 1978, p. 416.

(2) R. Turcan signale toutefois que certains « conseillers et élus municipaux » comptent parmi les fidèles du culte. M. Clauss considère quant à lui que les élites n'ont pas été touchées par le mithraïsme, sauf dans la région danubienne. M. BEARD, J. NORTH, S. PRICE, *Religions de Rome*, Paris, 2006, p. 279 ; M. CLAUSS [n. 1], p. 33 ; R. TURCAN, *Mithra et le mithraïsme*, 3^e éd., Paris, 2004, p. 39.

(3) M. CLAUSS [n. 1], p. 25 ; R. O. FINK, A. S. HOEY, W. F. SANDER, *The Feriale Duranum* in *YCIJS* 7, 1940, p. 40-49.

(4) L. M. HOPPE, *Mithraism in Syria* in *ANRW* II, 18.4, Berlin - New York, 1990, p. 2222-2228.

(5) M. SIMON [n. 1], p. 415-417 ; R. TURCAN [n. 2], p. 43.

(6) Carnuntum était la capitale de la province de Pannonie Supérieure. Actuellement, le site se trouve à Bad Deutsch Altenburg et à Petronell, en Autriche. Nous reviendrons en détail sur cette inscription dans le second point de cet article. *CIL*, III, 4413 = *CIMRM*, 1698. Tous les titres de recueils épigraphiques ont été abrégés selon les usages du site internet <http://www.manfredclauss.de> (consulté le 13/10/09).

(7) Il s'agit d'une grande monnaie de bronze. Certains y ont vu un médaillon commémoratif, opinion à laquelle s'oppose R. Turcan qui a étudié ce monnayage. L'effigie de Gordien III est représentée sur le droit tandis qu'une scène de tauroctonie, probablement le mithriaque, figure sur le revers. Cette émission monétaire semble avoir été très ponctuelle. *BMC Cilicia, Tarsus*, 258 ; pl. 37.4 = *CIMRM*, 27 = D. R. SEAR, *Greek Coins and their*

mettent en lien l'institution impériale et le mithraïsme. Les sources littéraires n'ont, quant à elles, livré que quelques courts passages à ce propos, issus de l'histoire Auguste (Commode) ⁽⁸⁾ et de l'œuvre de l'empereur Julien (361-363) ⁽⁹⁾, deux sources nettement postérieures à l'apogée du culte de Mithra ⁽¹⁰⁾. Tous les arguments avancés semblent, il est vrai, alimenter la thèse d'un culte de nature privée. Pourtant, nous estimons utile de remettre méthodiquement en cause cette opinion. S'il semble acquis que le mithraïsme n'a pas été officiellement reconnu par les empereurs, certaines sources épigraphiques et archéologiques, principalement issues des régions danubiennes ⁽¹¹⁾ et d'Italie, permettent d'envisager son officialisation dans certaines cités et son intégration dans les panthéons civiques.

La distinction entre cultes publics (*saera publica*) et privés (*saera privata*), clairement définie par Festus ⁽¹²⁾, est tout à fait fondamentale pour comprendre notre propos. Les cultes publics, reconnus par les autorités de la cité, jouissaient de nombreux privilèges dont ne bénéficiaient pas les cultes de nature privée : entre autres, l'inscription des cérémonies des cultes concernés dans le calendrier civique et leur financement par les autorités locales. Les sanctuaires consacrés

Valens. The Local Coinages of the Roman Empire, Londres, 1982, 3776. Voir à ce sujet : R. TURCAN, *Comment adore-t-on un dieu de l'ennemi ? in Topoi* 11/1, 2001, p. 139-145.

(8) *Histoire Auguste. Commodus Antoninus* IX, 6. L'information issue de ce passage, qui fait allusion à une initiation mithriaque de Commode, n'est cependant pas avérée ; l'histoire Auguste, largement postérieure au règne de Commode, est loin d'être une source fiable et n'est pas corroborée par les autres sources (littéraires, épigraphiques, numismatiques) qui restent muettes à ce propos. Le culte de Mithra semble d'ailleurs totalement absent de l'idéologie impériale sous Commode, au contraire d'Hercule ou d'autres divinités. Nous adhérons à l'analyse d'O. Hekster sur tous ces points et estimons donc que rien ne permet d'affirmer que le culte de Mithra ait été officialisé à cette époque ou que l'engouement du prince, si engouement il y eût, ait été durable. L'opinion de R. Turcan, selon laquelle Commode pourrait s'être intéressé au culte mithriaque sans pour autant l'officialiser, reste néanmoins envisageable. O. HEKSTER, *Commodus. An Emperor at the Crossroads*, Amsterdam, 2002, p. 131-135 ; M. SIMON [n. 1], p. 412-413 ; R. TURCAN [n. 2], p. 41-42.

(9) JULIEN, *Césars* 336c ; JULIEN, *Sur Hélios-roi*, 155b. Le règne de Julien est tardif de notre point de vue. Le mithraïsme, entré en déclin, est à cette époque difficilement dissociable des autres cultes solaires. De plus, R. Turcan et M. Simon estiment tous deux qu'Hélios était la divinité favorite de l'empereur et non Mithra comme certains écrits modernes pourraient le laisser penser. M. SIMON [n. 1], p. 418 ; R. TURCAN [n. 2], p. 42 ; R. TURCAN, *Mithras Platonicus*, Leiden, 1975, p. 105-128.

(10) L'apogée du culte peut être situé du règne de Commode au milieu du III^e siècle. M. CLAUSSE [n. 1], p. 23-25.

(11) Il s'agit d'une région que nous avons eu l'occasion d'étudier et de parcourir lors de la réalisation de notre mémoire. O. LATTEUR, *Le culte de Mithra dans les provinces danubiennes (100-300 apr. J.-C.)*, Louvain-la-Neuve, 2009 (mémoire de maîtrise inédit).

(12) FESTUS, *De verborum significatu* (...), p. 284, 18-21 ; p. 424, 13-30 (W. M. LINDSAY).

aux divinités reconnues publiques par les autorités étaient bâtis sur des terrains publics, tandis que ceux dédiés à des divinités non officielles étaient financés uniquement par leurs dévots et généralement construits sur des terrains privés. Chaque cité disposait d'une large autonomie en matière de religion : les décisions y constituaient en effet la principale autorité religieuse ⁽¹³⁾. Précisons aussi que certains cultes d'origine étrangère ont été officialisés par les autorités romaines, tel le culte isiaque reconnu public par les autorités romaines au cours du I^{er} siècle de notre ère ⁽¹⁴⁾.

Nous estimons que le culte de Mithra a pu connaître une évolution similaire. Au cours de cet article, nous passons en revue les différents éléments significatifs qui nous ont conduit à proposer l'hypothèse de l'officialisation du mithraïsme dans certaines régions : la participation des élites au culte, les rapports qu'il entretenait avec l'autorité impériale et, enfin, l'emplacement des sanctuaires mithriaques.

1. *Culte mithriaque, magistrats locaux et décurions*. — Dans l'aire danubienne, la participation des élites locales au culte de Mithra est attestée par de nombreuses inscriptions. Ce constat nous amène ainsi à relativiser l'un des arguments en faveur de la nature privée du culte mithriaque. Les magistrats et décurions comptant parmi les dévots de Mithra proviennent de plusieurs cités des provinces de Dacie (Apuulum ⁽¹⁵⁾ et Ulpia Traiana Sarmizegetusa ⁽¹⁶⁾), de Mésie Supérieure (Ratiara ⁽¹⁷⁾ et Viminacium ⁽¹⁸⁾), de Mésie Inférieure (Oescus ⁽¹⁹⁾), de

(13) F. JACOUES (F.), J. SCHNEID, *Rome et l'intégration de l'Empire (44 av. J.-C. - 260 ap. J.-C.)*, t. 1, Paris, 1990 (Nouvelles Clés, L'histoire et ses problèmes, n° 7/1), p. 124-125.

(14) M. BEARD, J. NORRIS, S. PRICE [n. 2], p. 244.

(15) *AE*, 1998, 1079 (voir infra). La cité d'Apuulum est située sous la ville d'Alba Iulia, en Roumanie.

(16) *CIL*, III, 7941 = *CIMRM*, 2031. Ulpia Traiana Sarmizegetusa est actuellement un site archéologique situé au sud-ouest de Hateg, en Roumanie. Sur une colonne de marbre, dans le mithraeum : *M(arci) / Ulp(i) Victorinus et/ Meius / dec(ur)iones / col(oniae) / Sarmiz(egetusa) / metrop(olis) / ut(oto) / libentes / p(os)uerunt*.

(17) *AE*, 1966, 344. Ratiara est située à l'emplacement actuel d'Arcar, dans le nord de la Bulgarie. Il s'agit de l'une des principales cités de la Mésie Supérieure. Sur un autel de marbre blanc : *[Sol]i Inuic(i) / Mithrae / M(arcius) / [C]occeius / [V]alens dec(ur)io / au[gu]s[tralis] / col(oniae) / pro [salute] sua et Pol[itae] / [co]n[un]g[is] et Cocc[e]iorum filior[um] ut(otum) / sol[un]i*.

(18) *CIL*, III, 8109 ; 14217^a = *CIMRM*, 2217 ; 2222. Viminacium, aujourd'hui Kostolac en Serbie, était la capitale de la province. La première inscription fut découverte sur un relief mithriaque : *D(eo) / [i]nuic(i) / Mithrae] / [.....] dec(ur)io aedil[is] / col(oniae) / [i]nuic(i) / ex noto / [i]bens / m(er)ito / p[ro]sunt*. La seconde inscription est présentée plus loin, dans le corps du texte.

(19) *CIL*, III, 6127 = *CIMRM*, 2249. Oescus est aujourd'hui Gigen, en Bulgarie. Sur un autel : *D(eo) / [i]nuic(i) / Mithrae] / M(arcius) / Titius / Maximus / [d]annu[ur]ialis / col(oniae) / noto / [i]bens / p[ro]sunt. Scri[psit] Aelian[us]*.

Pannonie Inférieure (Aquincum⁽²⁰⁾) et de Pannonie Supérieure (Scarbantia/Carnuntum⁽²¹⁾). La plupart de ces fidèles n'étaient que de simples décurions, toutefois deux d'entre eux avaient obtenu une magistrature⁽²²⁾.

Outre ces personnages s'inscrivant dans un cadre civique typiquement romain, la liste des dévots de la communauté mithriaque d'Histria (Mésie Inférieure)⁽²³⁾ a permis de constater que certains membres des élites locales du monde grec avaient également adopté le culte de Mithra. Trois individus figurant sur cette liste ont été identifiés par V. Bottez comme étant membres de la *gerousia*, l'une des principales assemblées locales⁽²⁴⁾.

Certains chercheurs ont minimisé l'importance de la participation de ces élites locales au culte mithriaque, en affirmant notamment que la plupart de ces fidèles danubiens devaient être d'anciens soldats⁽²⁵⁾. C'est une hypothèse à ne pas négliger, mais que les sources ne permettent pas de confirmer avec certitude : seul un des dix décurions et magistrats indique avoir été vétérans⁽²⁶⁾. La présence de ces décurions et magistrats dans les communautés mithriaques est par-

(20) *CIL*, III, 10475 ; *CIL*, III, 10461-10464 = *CIMRM*, 1746 ; *CIMRM*, 1751-1754.

Aquincum est situé à l'emplacement de la ville actuelle de Budapest. La première inscription se trouve sur un autel dont la partie supérieure a disparu : [...]. *Janus dec(ur)io m(un)icipii Aquinc(i) / Iuir (ture) d(ico)no / p(ro)fectus coll(eg)u(m) fal(b)rum) / u(om)u(m) s(ol)u(m)*. Les quatre autres inscriptions furent découvertes à l'intérieur du mithraeum II d'Aquincum, sur des bases de statues. Toutes émanent du même personnage et reprennent la même structure grammaticale, raison pour laquelle nous n'en reproduisons ici le texte que d'une seule (*CIL*, III, 10463 = *CIMRM*, 1751) : *Deo Cauii (Marcus) Antonius) Vichorinus/ dec(ur)io coll(oniae) Aquinc(i) aedilis*.

(21) *CIL*, III, 4236 = *CIMRM*, 1637. L'inscription fut découverte sur un autel dans un mithraeum situé à Scarbantia (Sopron, Hongrie) mais le commanditaire est un décurion de Carnuntum, cité située non loin de Scarbantia. *D(eo) St(oli) i(m)nicio (M)ithrae) / L(u)ctus) Avit(us) Maturus d(e)c(ur)io) coll(oniae) Karri(unt)u) u(om)u(m) s(ol)u(m) (I)tbens) I(aetus) m(er)ito*.

(22) *CIL*, III, 6127 e ; 8109 = *CIMRM*, 2249 ; 2217.

(23) *IScM*, I, 137 = *CIMRM*, 2296.

(24) V. BOTTEZ, *Quelques aspects du culte mithriaque en Mésie inférieure in Dacia* 50, 2006, p. 291. Cette identification relève de la confrontation de la liste des fidèles ayant participé à la construction d'un mithraeum (*IScM* 1, 137 = *CIMRM*, 2296) avec deux autres inscriptions d'Histria (*IScM*, t. 1, 193 et 207). La liste de fidèles fut découverte sur une stèle, hors de son contexte archéologique original. En voici le texte, tiré du corpus *IScM* : *Τὴν ἡ ἀγαθὴν ἡλιὸν Μῆθρα ἀνεκχρήσας Ἐπὶ λέγειν τοῦ αἰῶνος Σευήγου) / ἱστακωτὸ οἶδε συνευθύν) καινὴ εἰς τήν) / τοῖ)κοδομίαν τοῦ ἱεροῦ) σπλήου) και) θεολογέβελαν, ἡμ)η)γλετοῦ)ντος) πατρός) / εἰς)θεοβ)ος) Μ)εν)λοκου) Νουμ)ενου) / [M.] Οὐ)π)τος) Ἀγρεῖδο)τος) πο)ν)τι)γ)ης) / [Π]ατ)ό)λο)τος) Π)ρθ)ό)νο)ς) / [Κ]λέ)το)ς) Ἰ)π)το)λό)δο)τος) / [Κ]α)λά)στο)ρα)τος) Ἀ)το)λό)δο)τος) / [Α]β)ί)λο)ς) Δ)ου)νό)τος) Δ)ει)μο)χ)ά)ρο)υ)ς) / [Π]ο)ύ)λο)ς) Β)ά)σο)ς) Β)ε)νε)ρε)ν)ι)ά)δο)ς) ἱ)π)τακωτὸ) / [Α]τ)ί)γ)η)λο)ς) Α)ι)μι)λι)αν)ός) / [Α]τ)ί)λο)ς) Φ)ί)λο)ς) Δ)ου)νό)τος) Δ)ου)νο)ι)ο)δ)ό)τος)*.

(25) M. BEARD, J. NORTH, S. PRICE [n. 2], p. 281 ; R. TURCAN [n. 2], p. 39.

(26) *CIL*, III, 14217 = *CIMRM*, 2222.

ticulièrement significative, puisqu'ils constituaient la principale autorité dans leurs cités, y compris dans le domaine religieux : ils étaient compétents, entre autres, en matière de cultes publics, tout en tolérant les cultes privés qui ne nuisaient pas à l'ordre dans la cité⁽²⁷⁾. Ces personnages ont-ils honoré Mithra à titre personnel et privé ou à titre officiel ? Il n'est pas évident de trancher à partir de ces seules inscriptions. Les deux possibilités nous semblent envisageables, comme nous le montre l'exemple suivant. Il s'agit d'une inscription mithriaque particulièrement intéressante et trop peu souvent mentionnée (la date de sa publication étant relativement récente (1998), elle ne figure pas dans l'étude de M. Clauss portant sur les fidèles de Mithra⁽²⁸⁾). Un décurion d'Apulum (Dacie), également flamme, y célèbre la construction d'un mithraeum⁽²⁹⁾. L'inscription figure sur un autel ou une base de statue (125 × 62 × 62 cm).

[D]eo inuicio / [M]i(th)rae sac(rum) / [] Statorius [...]. Janus dec(ur)io) / [et] flamen m[un]i(cipii) Sept(im)ii Ap[ul]lensis) inuiciti templum p(ro) sal[utem] (sic !) sua suorum / [que] p[ro]secunia mea feci.

« Consacré au dieu invaincu Mithra, [] Statorius [...]. Janus, décurion et flamme du municipio d'Apulum Septimium, pour son salut et celui des siens, j'ai fait un temple de l'invaincu à mes propres frais. »

Cette inscription, datée du III^e siècle ou, au plus tôt, des dernières années du II^e siècle⁽³⁰⁾, comporte plusieurs erreurs grammaticales et un certain nombre de lacunes importantes. La mention de la construction de ce sanctuaire est doublement précieuse. Tout d'abord, elle atteste l'existence à Apulum d'un lieu de culte voué à Mithra, alors que ce sanctuaire n'a pas été découvert⁽³¹⁾. Mais aussi et surtout, elle témoigne de l'intervention d'un décurion lors de la construction d'un mithraeum, ce qui – de notre point de vue – est éminemment intéressant, d'autant plus que le cas n'est pas unique dans la région danubienne, comme nous pourrions le constater. Ce décurion a agi soit en tant que personnage public, dans

(27) F. JACQUES, J. SCHEID [n. 13], p. 124-125.

(28) M. CLAUSS, *Cultores Mithrae : die Anhängerschaft des Mithras-Kultes*, Stuttgart, 1992.

(29) *AE*, 1998, 1079.

(30) À partir de 197, en raison de la mention du *Municipium Septimium Apulum*.

(31) En considérant le nombre important de vestiges découverts, il semble très probable qu'un mithraeum ait existé à cet endroit, mais la présence de l'actuelle ville d'Alba Iulia sur les restes de l'antique Apulum rend les fouilles difficiles. Un sanctuaire datant de la fin du II^e ou du début du III^e siècle aurait été découvert en 1930 (*CIMRM*, 1953) mais aucune campagne de fouilles sérieuse n'a été lancée depuis pour confirmer la nature du presumed mithraeum, si bien que quelques chercheurs ne le considèrent que comme un « sanctuaire hypothétique ». M. PRINTELE, *Mithraea in Dacia in Ephemeris Napocensis* 9-10, 1999-2000, p. 241 ; A. RUSU-PESCARU, D. ALICU, *Templele romane din Dacia*, t. 1, Deva, 2000, p. 138.

le cadre d'une carrière politique « locale » (évergétisme public), soit en tant que dévot, de manière tout à fait privée. Le personnage fait cependant référence à son salut personnel ainsi qu'à celui de ses proches, c'est-à-dire essentiellement à la sphère privée. Cette inscription pourrait donc ne pas être significative de notre point de vue.

Une autre inscription⁽³²⁾, également originaire des provinces danubiennes (Viminacium, Mésie Supérieure), fait référence à l'intervention d'un décurion en matière de construction d'un sanctuaire mithriaque. Il s'agit cette fois de la restauration d'un mithraeum, célébrée sur un autel votif de marbre blanc (88 × 34,5 × 28 cm).

Deo iniucto Mir(ae) (sic!) C(aius) Iul(ius) Val(-erius?)⁽³²⁾ uel(teranus) leg(ionis) VII Cl(audiae) / ex bene(f)ficario) co(n)s(ularis) / nunc dec(ur)atio) / Vimin(acii) temp(lum) / a solo re(f)ecit.

« Au dieu invaincu Mithra, Caius Iulius Valerius, vétérân de la légion VII Claudia, ancien bénéficiaire consulaire, à présent décurion de Viminacium, a restauré le temple, à partir du sol. »

Comme on peut le constater, ce décurion a pris en charge les frais de restauration du mithraeum, sans que l'on sache cependant s'il s'agit d'une intervention purement privée ou si elle revêt un caractère public. Aucun élément ne permet d'être catégorique à ce propos. Ces deux interventions des autorités lors de la construction ou de la restauration de temples peuvent, en tout cas, faire penser à un culte de nature publique.

Dans les autres provinces romaines, les autorités locales semblent avoir entre-tenu des rapports moins directs avec le culte mithriaque : seuls deux magistrats locaux sont attestés, l'un en Germanie Supérieure à Nida⁽³³⁾, l'autre en Gaule Cisalpine à Cannuni⁽³⁴⁾.

(32) *CIL*, III, 14217^a = *CIMRM*, 2222 = *IMS*, II, 308. C'est le texte de la dernière édition qui a été retenu ici car ses restitutions nous paraissent plus adéquates. M. J. Vermaeren proposait « *co(n)s(ulum)* » au lieu de « *co(n)s(ularis)* » et « *u(ri)m temp(estatis)* » au lieu de « *Vimin(acii) temp(lum)* ». Le *CIL* et M. J. Vermaeren lisent « *leg(ionis) VI Cl(audiae)* », ce qui aurait probablement constitué une erreur de lapicide puisque c'était la légion VII Claudia qui stationnait à Viminacium (A. Mocsy, *Pannonia and Upper Moesia : a History of the Middle Danube Provinces of the Roman Empire*, Londres-Boston, 1974, p. 82 et 99). La photographie fournie dans l'édition des *IMS* permet de déchiffrer distinctement « *leg(ionis) VII Cl(udiae)* ».

(33) M. J. Vermaeren et les *IMS* restituent Valens, M. Clauss Valerius. Il est pour ainsi dire impossible de résoudre cette abréviation avec certitude. *CIMRM*, 2222 ; M. CLAUSSEN, [n. 28], p. 216 ; *IMS*, II, 308.

(34) *CIL*, XIII, 7370 = *CIMRM*, 1102. Actuellement, Francfort sur le Main - Hedderheim, Allemagne. [I]n h(omonym) d(ominus) d(iuinae) / d(eo) i(n)u(ictio) M(ithrae) / M(uris) / V(ictor) / aedil(is) / c(riatatis) T(annensis) ex u(oto) // [...].] Q / [3] L / [3] T / [3] co(n)s(ularis).

En Italie, par contre, plusieurs inscriptions mentionnent des interventions de décurions lors de construction ou de restaurations de *mithraea*.

À Montoro (Ombrie), l'*ordo* des décurions a donné son accord concernant la restauration d'un temple mithriaque, endommagé lors d'un tremblement de terre⁽³⁵⁾. À Milan, une inscription signale que les décurions avaient concédé des terrains publics à des fidèles de Mithra afin de construire leur sanctuaire⁽³⁷⁾. Rappelons qu'un sanctuaire voué à un culte public est toujours installé sur un terrain public, tandis qu'un temple dédié à une divinité privée est normalement situé sur un terrain privé. F. Van Haepere, mettant en évidence le rôle joué par les autorités locales dans le culte mithriaque en ces deux endroits, a émis l'hypothèse que le mithraïsme aurait pu y acquérir un statut officiel⁽³⁸⁾. L'auteur reste cependant prudente, en signalant qu'il peut cependant arriver qu'une communauté se voie concéder un terrain public, un phénomène déjà observé à propos de communautés professionnelles (*collegia*, *corporata*, etc.)⁽³⁹⁾. Il n'en reste pas moins que l'hypothèse d'une officialisation du culte est particulièrement intéressante au vu des données recueillies dans les régions proches du Danube, où les élites locales participèrent activement au culte. Toutefois, il nous faut rappeler que les inscriptions danubiennes n'évoquent jamais l'*ordo decurionum* dans son ensemble, mais toujours des décurions à titre individuel, ce qui constitue sans conteste une grande différence avec les inscriptions de Montoro et de Milan.

À Nersae (Étrurie)⁽⁴⁰⁾, enfin, un trésorier de la cité finance la restauration d'un *spelaeum* « pour le salut de l'ordre et du peuple »⁽⁴¹⁾ :

(35) *CIL*, V, 4935 = *CIMRM*, 715. Actuellement, près de Sale Marasino (Lombardie), Italie. L'inscription figure sur un cippe de marbre. *Cantopati) C(aius) Munatius) Quir(ina) T(iro) Iuir) i(uri) d(icundo) et C(aius) Munatius Fronto filius d(omum) d(e)de(runt)*.

(36) *AE*, 1996, 601. Voir à ce propos : U. CIOTTI (U.), *Due iscrizioni mitriache inedite in Omaggi a Maarten J. Vermaseren*, t. 1, Leiden, 1978, p. 239-246 ; M. F. PETRACIA LUCERONI, *L'iscrizione Mitrica di Montoro : un frammento inedito in Epigraphica* 58, 1996, p. 51-59. Sur une plaque de marbre blanc (74 × 74 × 7 cm) : *Soli et iniucto Mithrae. / Ex permissu san[ctissimi] / ordinis de[cl]ur[ionum] / Sex(tus) Egnatius Primitivus sacerdos probatus Vuir Aug(ustalis) Casuenti et Carsulsi q(uaestor) arcae Aug(ustalium) designat(us) / spelaeum ui motu (sic) terrae dirruptum ex suo omni impensa (sic) re(f)ecit.*

(37) *CIL*, V, 5796. *D(eo) I(n)u(ictio) [M]ithrae / L(ucius) Atilius / Pupinnus / u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito) / l(oco) d(ato) d(e)cret(o) d(e)curionum*.

(38) F. VAN HAEPEREN (F.), *Fonctions des autorités politiques et religieuses romaines en matière de « cultes orientaux » in Religions orientales – culti misterici : Neue Perspektiven – nouvelles perspectives – prespektive nuove*, Stuttgart, 2006, p. 49.

(39) F. VAN HAEPEREN [n. 38], p. 49.

(40) Actuellement, Pace ou Nesce.

(41) *CIL*, IX, 4110 = *CIMRM*, 648.

[..... *spelaeu-* ou *sacellu[m]* ⁽⁴²⁾ *Solis imic[ti] Mithrae pro salu[re] ordinis et populi Aproniani arka[rius rei publicae] uenustate [collap]sum [permittente] ordin[e]* ⁽⁴³⁾ *de] sua pecunia restituit].*

« [...] pour le salut de l'ordre et du peuple, Apronianus, trésorier public, a restauré à ses frais, avec la permission de l'ordre ^(?), un sanctuaire du soleil vaincu Mithra, tombé en ruine en raison de son ancienneté. »

La plupart des restitutions opérées dans cette inscription mithriaque ont été pu être proposées à l'aide de deux autres inscriptions offertes par Apronianus. La première d'entre elles, dont le caractère mithriaque est irréfutable, fut découverte à proximité ⁽⁴⁴⁾. Elle ne mentionne cependant pas la restauration du mithraeum. La seconde inscription utilisée n'est par contre pas mithriaque : Apronianus y signale la construction à ses frais d'une chapelle (*aedicula*) à Isis et Sérapis, sur un terrain donné par décret des décurions ⁽⁴⁵⁾.

Comme le signale B. Goffaux ⁽⁴⁶⁾, ce fidèle de Mithra pourrait avoir agi avec l'accord de l'ordre des décurions, du moins si l'on suit la restitution [*permittente ordine*]. Quoi qu'il en soit, la mention du salut de l'ordre et du peuple semble d'avantage se rapporter à la sphère publique qu'à la sphère privée. Dans le cas présent, il est donc fort possible que nous nous trouvions face à une intervention concernant un culte de nature publique.

Ces quelques exemples indiquent à tout le moins que le culte mithriaque pouvait bénéficier de la faveur des élites locales, d'une visibilité certaine et d'une forme de reconnaissance, qu'elle soit tacite ou officielle, de la part des autorités. C'est du moins le cas dans les provinces danubiennes et dans certaines cités italiennes.

(42) La base de données épigraphique de M. Clauss propose de lire [...] *sacellu[m]* et non [*spelaeu[m]*, comme le proposait M. J. Vermaseren. *CIMRM*, 648 ; <http://www.manfredclaus.de> (consulté le 13/10/09).

(43) La base de données de M. Clauss propose la lecture [*permittente ordine*] de *s]ua* au lieu de [*permissu ordinis*], lecture de M. J. Vermaseren. La première proposition nous semble plus probable au vu de l'inscription *CIL*, IX, 4112. <http://www.manfredclaus.de> (consulté le 13/10/09).

(44) *CIL*, IX, 4109 = *CIMRM*, 647. *Imicto Mithrae/Apronianus arka[rius] rei publicae] d[omi]ni d[edit]. / Dedicatum VII k[alendas] Iul[ias] / Maximo et Orfito co[n]s[ul]t[ibus] / per C[aium] Aremium Reditum patrem.*

(45) *CIL*, IX, 4112 = *RICIS*, t. 2, 508/601. *Pro salute ordinis et populi signa] Serapis et Isidis cum ergasteris suis / et aedulam in scholam permitte[n]te ordine / Apronians rei] publicae] Aequicillanorum] s[e]c[ur]it[atis] arkaris] / cum Aequicula Bassilla et Aequiculo Aproniano fil[is] pec[un]ia] sua fecit. / Loco] d[ato] decreto] d[ecurionum].* Cette inscription et les statues qu'elle mentionne pourraient avoir été offertes dans un contexte collégial, comme semblent l'indiquer les termes in *scholam*.

(46) B. GOFFAUX, *Formes d'organisation des cultes dans la colonia Augusta Emerita (Lusitania) in Sanctuaries, pratiques culturelles et territoires civiques dans l'Occident romain*, Bruxelles, 2006, p. 61.

2. *Culte de Mithra et institution impériale.* — Comme nous l'avons indiqué précédemment, il existe peu de liens directs entre les empereurs et le mithraïsme. Une seule inscription, datant des premières années du IV^e siècle, mentionne une intervention directe de l'institution impériale en rapport avec le culte mithriaque. Il s'agit d'un autel (145 × 92 cm), mis au jour à Carnuntum en 1795 ⁽⁴⁷⁾. Le lieu précis de la découverte de cette inscription est aujourd'hui inconnu.

D(eo) Soli imicto Mithrae] / fautori imperii sui Iovii et Herculi] religiosissimi / Augusti et Caesares / sacrarum / resituerunt.

« Au Soleil vaincu Mithra, protecteur de leur empire, les Joviens et les Herculiens, très pieux Augustes et Césars, ont restauré ce sanctuaire. »

Cette inscription, afin d'être bien comprise, doit être restituée dans son contexte historique. Dioclétien et son collègue Maximien instaurèrent en 293 le système politique novateur qu'est la tétrarchie. Dioclétien modifia également le système religieux impérial, préférant se référer à Jupiter plutôt qu'au dieu solaire institué par Aurélien. Le principal Auguste portait en ce sens le titre de Jovien (*Iovius*), ce qui signifiait que Jupiter était son protecteur et inspirait ses actions. Le second Auguste était dit Herculien (*Herculius*). Hercule étant le fils de Jupiter, cette appellation marquait bien son statut de subordonné. Les empereurs devenaient les « dépositaires exclusifs de la souveraineté de Jupiter et de la puissance d'Hercule » ⁽⁴⁸⁾, ce qui assurait un fondement religieux à leur pouvoir ⁽⁴⁹⁾. En 305, Dioclétien se retira du pouvoir et obligea Maximien à faire de même. Ils confièrent le pouvoir à leurs Césars respectifs qui devinrent alors Augustes.

Durant les années 306 à 308, le système tétrarchique entra en crise dans la partie occidentale de l'empire. L'Auguste et le César légitimes furent éliminés et de nombreux personnages influents, dont le futur empereur Constantin, revendiquèrent le pouvoir. Afin de restaurer une certaine stabilité politique, Galère, l'Auguste d'Orient, organisa une réunion le 11 novembre 308 à Carnuntum, réunion à laquelle furent convoqués les anciens empereurs, Dioclétien et Maximien ⁽⁵⁰⁾.

(47) *CIL*, III, 4413 = *CIMRM*, 1698 = F. CUMONT (F.), *Textes et monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra*, 2 vol., Bruxelles, 1896-1899, monument n° 227.

(48) B. REMY, F. BERRANDY, *L'Empire romain de Pertinax à Constantin* (192-237 après J.-C.), *Aspects politiques, administratifs et religieux*, 2^e éd., Paris, 1997, p. 127.

(49) A. CHASTAGNOL, *L'évolution politique, sociale et économique du monde romain (284-363)*, Paris, 1982, p. 98-104 ; B. REMY, F. BERRANDY [n. 48], p. 129-132 ; W. SESTON, *La conférence de Carnuntum et le dies imperii de Licinius in Carnuntina*, *Carnuntum* 1956, p. 183.

(50) A. CHASTAGNOL [n. 49], p. 112 et 116 ; B. REMY, F. BERRANDY [n. 48], p. 136 ; W. SESTON [n. 49], p. 179 ; H. STIGLITZ, M. KANDLER, W. JOBST, *Carnuntum in ANRW II*, 6, 1977, p. 591. Cette rencontre est mentionnée par l'historien grec Zosime. Lactance l'évo-

C'est sans doute lors de cette importante réunion que la reconstruction du temple mithriaque fut ordonnée. Les généreux mécènes sont des empereurs et d'anciens empereurs : les *Louii*, Galère, Maximin Daia (absent) et Dioclétien, et les *Herculii*, Constantin (absent) et Maximien. Malheureusement, l'endroit précis de la découverte de l'inscription commémorant cette restauration n'est pas connu, si bien que l'on ne sait pas s'il s'agit de l'un des sanctuaires actuellement identifiés ou d'un autre mithraeum. Certains chercheurs estiment, mais cela reste une hypothèse, qu'il pourrait s'agir du mithraeum « Carnuntum III »⁽⁵¹⁾.

Une question importante se pose à propos du contenu de cette inscription : quelle est la raison de cet acte d'évergétisme impérial ? Selon plusieurs historiens⁽⁵²⁾, l'objectif des dirigeants aurait été, en restaurant ce sanctuaire, de se concilier les armées du Danube à une époque où les usurpations se multipliaient. M. Simon, par exemple, insiste sur le fait que cet acte envers le culte de Mithra est isolé. Il semble constituer une adaptation de la politique religieuse des tétrarques, reposant non sur des divinités solaires mais sur des dieux traditionnels (Jupiter et Hercule), au contexte religieux particulier de la cité de Carnuntum⁽⁵³⁾. Cette restauration ne serait dès lors pas significative d'une politique religieuse favorable à Mithra dans l'ensemble de l'Empire. Cette argumentation nous paraît convaincante ; cependant, peut-on affirmer pour autant que cette restauration a été ordonnée pour se concilier les armées du Danube ?

Il nous semble que cette hypothèse ne peut pleinement se justifier. En effet, comme l'a déjà signalé M. Clauss⁽⁵⁴⁾, l'inscription ne mentionne pas les groupes de personnes auxquels cet acte s'adresse. Nous pensons donc qu'il convient de s'abstenir de relier trop rapidement cette inscription à l'armée et ce pour deux raisons. Premièrement, des milieux sociaux extérieurs à l'armée ont été touchés par le culte à Carnuntum⁽⁵⁵⁾, si bien qu'il ne nous semble pas certain que cette inscription s'adresse spécifiquement à l'armée. Deuxièmement, les inscriptions mithriaques datant du IV^e siècle sont fort rares dans l'aire danubienne. Si les soldats sont bien attestés parmi les fidèles du culte, c'est le cas essentiellement entre les premières années du II^e siècle et le premier tiers du III^e siècle, et non au début du IV^e siècle. La composition sociale des communautés mithriaques s'est peut-être transformée entre ces deux périodes. On ne peut donc rien déduire à propos des visées poursuivies par les empereurs. L'inscription révèle par contre que le

culte de Mithra connut un certain renouveau au début du IV^e siècle, et ce, malgré les nombreux troubles qui secouèrent l'Empire durant les deux derniers tiers du III^e siècle⁽⁵⁶⁾ et qui semblent avoir été fatals au culte de Mithra dans plusieurs provinces danubiennes.

Nous estimons que cet acte d'évergétisme pourrait partiellement s'expliquer par l'ancienneté du culte de Mithra à Carnuntum : il est en effet attesté dans la cité au plus tard à partir du premier tiers du II^e siècle⁽⁵⁷⁾, soit environ 200 ans avant l'inscription de 308. Durant cette période, le mithraïsme y a acquis une véritable popularité, comme en témoignent les quatre *mithraea* découverts et les nombreuses inscriptions émanant de fidèles, dont plusieurs membres des élites locales⁽⁵⁸⁾. Il est donc possible qu'il ait été reconnu comme culte officiel de la cité par les autorités locales, à un moment indéterminé. Cela constituerait une exception, mais reste néanmoins tout à fait envisageable.

Dans ce contexte bien particulier, il ne serait guère étonnant de constater que des empereurs ont honoré une divinité officielle populaire du panthéon de la cité dans laquelle ils se trouvaient réunis. Même si Mithra n'avait pas ce statut officiel, ce qui est également possible, il n'en reste pas moins qu'il était une divinité adorée depuis près de deux siècles à Carnuntum et qu'il avait dû y obtenir une certaine honorabilité, bien qu'il semble quelque peu abusif et anachronique de qualifier la cité de « Mecque du culte mithriaque⁽⁵⁹⁾ ». Cette inscription, tout à fait unique en son genre, pose donc une fois encore la question du statut octroyé au culte par les autorités locales.

3. *L'emplacement des sanctuaires mithriaques.* — L'emplacement d'un sanctuaire peut également constituer un indice pertinent à propos du statut conféré par les autorités locales à un culte. En ce qui concerne le mithraïsme, nous avons déjà évoqué le cas du mithraeum de Milan⁽⁶⁰⁾, reconstruit sur un terrain public concédé par les décurions.

Le sanctuaire mithriaque de Novae⁽⁶¹⁾, en Mésie Inférieure, est un autre cas d'étude fort intéressant. Ce mithraeum fut découvert en 1984 au sud-ouest du

(56) M. CLAUSS [n. 28], p. 159-160.

(57) *CIL*, III, 4418 = *CIMRM*, 1718. Cette dédicace à Mithra est offerte par un centurion de la légion XV Apollinaris. Celle-ci quitta Carnuntum pour Satala (Arménie Mineure) à une date inconnue située entre 106 et 131. E. L. WHEELER, *Legio XV Apollinaris : from Carnuntum to Satala – and beyond in Les légions de Rome sous le Haut-Empire*, t. 1, Lyon, 2000, p. 282-283.

(58) Pour les *mithraea* : *CIMRM*, 1664, 1681 et 1682 ; M. CLAUSS [n. 28], p. 158-160 ; W. JOBST [n. 51], p. 114-115. Pour les fidèles : *CIL*, III, 4236 ; 4539 = *CIMRM*, 1637 ; 1659.

(59) M. SIMON [n. 1], p. 415.

(60) *CIL*, V, 5796.

(61) Le site de Novae est actuellement situé près de Svishtov, en Bulgarie, sur le Danube. Durant les II^e et III^e siècles, cette localité accueillait la légion I Italica.

que également, mais ne précise pas qu'elle se déroula à Carnuntum. LACTANCE, *De mortibus persecutorum* XXVIII, 2-4 ; ZOSIME, *Histoire Nouvelle*, livre II, 10, 4.

(51) M. CLAUSS [n. 28], p. 159 ; M. CLAUSS [n. 1], p. 28 ; W. JOBST, *Provinzhauptstadt Carnuntum. Österreichs größte archäologische Landtschaft*, Vienne, 1983, p. 171.

(52) B. RÉMY, F. BERTRANDY [n. 48], p. 128 ; M. SIMON [n. 1], p. 415 ; R. TURCAN [n. 2], p. 42.

(53) M. SIMON [n. 1], p. 415.

(54) M. CLAUSS [n. 28], p. 159.

(55) M. CLAUSS [n. 28], p. 158-160 ; O. LATTEUR [n. 11], p. 142-151 ; 163-175.

rempart de la cité⁽⁶²⁾. Son identification en tant que sanctuaire mithriaque est confirmée par la présence de représentations typiques de la tauroctonie. Il fut occupé de la fin du 1^{er} ou du début du 2^e siècle au milieu du 3^e siècle. À cette époque, il fut brutalement détruit, peut-être lors des invasions des Goths dans cette région⁽⁶³⁾.

Par la suite, un second temple fut construit sur les bases du mithraeum et l'on y a découvert un autel offert à Sol Augustus⁽⁶⁴⁾, probablement le dieu solaire intégré par l'empereur Aurélien dans le panthéon officiel romain. Ce sanctuaire postérieur daterait donc, selon V. Najdenova, de la fin du 3^e siècle⁽⁶⁵⁾.

La présence de ces deux temples semble induire une certaine forme de continuité entre le culte mithriaque et le culte solaire instauré par Aurélien. En effet, les deux cultes devaient probablement partager des formes communes et certains symboles⁽⁶⁶⁾. Mais, de notre point de vue, cette superposition est particulièrement intéressante à un autre titre : le culte de Sol Augustus étant officiel, son sanctuaire a dû être construit sur des terres publiques. Le mithraeum qui l'avait précédé, dans ce cas, aurait été construit lui aussi sur un terrain public.

À Novae comme à Milan, le mithraeum a sans doute été bâti dans un espace public, privilège généralement réservé aux cultes officiels. Comme nous l'avons rappelé précédemment, cela ne signifie pas forcément que le mithraïsme ait été officialisé⁽⁶⁷⁾. Cependant, cette situation quelque peu particulière pose une fois de plus la question du rapport qu'entretenait le culte de Mithra avec les autorités romaines.

Dans certains espaces urbains, des sanctuaires mithriaques étaient par ailleurs intégrés au sein de véritables complexes culturels publics. C'est certainement le cas à Trèves (Gaule Belgique)⁽⁶⁸⁾, Nuits-Saint-Georges (Gaule lyonnaise)⁽⁶⁹⁾ et

(62) Nous n'avons pu trouver plus de précisions sur son emplacement exact dans la littérature à notre disposition.

(63) V. BOTTEZ [n. 24], p. 292-293 ; V. NADENOVA, *Nouvelles évidences sur le culte de Sol Invictus à Novae (Mésie inférieure) in Les empereurs illyriens : actes du colloque de Strasbourg (11-13 octobre 1990)*, Strasbourg, 1998, p. 171-172.

(64) *AE*, 1998, 1128. Sur un autel (105 × 42 × 34 cm) : *Soli Augusto*.

(65) V. BOTTEZ [n. 24], p. 293 ; V. NADENOVA, *Certaines observations sur l'organisation et les rites dans le Mithraeum de Novae in Novensia* 16, 2005, p. 5 ; V. NADENOVA [n. 63], p. 171-177.

(66) V. BOTTEZ [n. 24], p. 294 ; V. NADENOVA [n. 63], p. 195. M. Clausus note également que ces deux cultes, s'ils sont différents, comportent certaines ressemblances et ont dû s'influencer mutuellement. M. CLAUSUS [n. 1], p. 25.

(67) Voir à ce propos les explications concernant les *mithraea* de Milan et Montoro, dans le premier point de cet article.

(68) Il s'agit du complexe de l'Albachtal, comprenant plus de 30 temples, dont un mithraeum. E. SCHWERTHEIM, *Die Denkmäler orientalischer Gottheiten im Römischen Deutschland*, Leiden, 1974 (ÉPRO 40), p. 228 ; W. VAN ANDRINGA, *La religion en Gaule romaine. Piété et politique (I^{er}-III^e siècle apr. J.-C.)*, Paris, 2002, p. 200 ; V. J. WALTERS, *The Cult of Mithras in the Roman Provinces of Gaul*, Leiden, 1974 (ÉPRO 41), p. 23-27.

Octodurus (Alpes pennines)⁽⁷⁰⁾. Par ailleurs, il nous faut signaler que différents auteurs n'excluent pas que le mithraeum d'Emerita (Lusitanie)⁽⁷¹⁾ ait été bâti dans un espace public, bien qu'on ne puisse le confirmer à l'heure actuelle⁽⁷²⁾.

Dans les provinces danubiennes, un bâtiment appartenant à un complexe de ce type a été mis au jour en 1978 à Carnuntum. Les archéologues, bien qu'aucun vestige mithriaque n'y ait été découvert⁽⁷³⁾, ont estimé qu'il s'agissait d'un mithraeum, en raison de sa forme et de plusieurs restes de lampes à huile⁽⁷⁴⁾. Le mithraïsme, s'il n'était pas forcément officialisé dans ces cités, jouissait donc au moins d'une certaine visibilité et s'intégrait aux panthéons locaux.

Conclusion. — Au vu de l'ensemble des données épigraphiques et archéologiques recueillies dans la région danubienne et dans certaines cités italiennes, il est possible de remettre en question l'opinion selon laquelle le mithraïsme romain était un culte privé : plusieurs facteurs convergents semblent en effet indiquer qu'il ait pu être officialisé dans certaines cités.

D'abord, il convient de signaler la participation importante des élites locales au culte. Celle-ci pourrait signifier que le culte jouissait d'un statut favorable, concédé par les autorités civiles. Le développement très impressionnant du mithraïsme à Carnuntum, Ulpia Traiana Sarmizegetusa, Apulum ou Aquincum tend à soutenir cette hypothèse. Il existe peu de cas similaires en dehors de la région danubienne, si ce n'est dans quelques cités italiennes.

Ensuite, il nous faut mentionner l'inscription impériale de 308. Cette intervention directe des empereurs pour restaurer l'un des *mithraea* de Carnuntum constitue un témoignage tout à fait unique. Cette restauration est tout à fait significative du prestige dont jouissait le culte mithriaque à Carnuntum, cité dans laquelle il est attesté durant deux siècles environ. Il se pourrait dès lors qu'il y ait été officialisé.

Enfin, nous sommes intéressé à l'emplacement des lieux de culte mithriaques. Il apparaît que certains d'entre eux ont pu être construits sur des terrains publics, tandis que d'autres étaient intégrés dans de véritables complexes

(69) Le mithraeum est situé sur le site « Les Bolards », à proximité d'un important sanctuaire gallo-romain. Nuits-Saint-Georges est une localité proche de Dijon, France. S. DEYTS, *Images des dieux de la Gaule*, Paris, 1992, p. 128 ; W. SPICKERMANN, *Religionsgeschichte des römischen Germanien*, t. 1, Tübingen, 2003, p. 306-309 ; W. VAN ANDRINGA [n. 68], p. 200.

(70) W. VAN ANDRINGA [n. 68], p. 200. Actuellement, Martigny (Valais), Suisse.

(71) Actuellement, Mérida en Espagne.

(72) T. BARRIENTOS VERA, *Nuevos datos para el estudio de las religiones orientales en Occidente : un espacio de culto mithraico en la zona sur de Mérida in Mérida Excavaciones Arqueológicas* 5, 1999, p. 372 ; B. GORFAUX [n. 46], p. 60-61.

(73) M. CLAUSUS [n. 28], p. 160 ; W. JOBST [n. 51], p. 115.

(74) W. JOBST [n. 51], p. 114-115.

culturels publics. Le culte de Mithra semble, une fois encore, avoir obtenu une certaine forme de visibilité et de reconnaissance de la part des autorités locales.

Ces facteurs ne constituent certes pas des éléments suffisants pour affirmer avec certitude que le mithraïsme a été officialisé dans certaines cités. D'autres interprétations pourraient être envisagées. M. Clauss estime ainsi que les autorités locales danubiennes ont pu soutenir le mithraïsme sans l'officialiser, parce que le culte contribuait à la diffusion de valeurs romaines et proposait un système hiérarchisé, constituant une sorte de miroir de la société romaine. Il pourrait dès lors être considéré comme l'un des nombreux facteurs ayant contribué à la romanisation de ces provinces⁽⁷⁵⁾. Cependant, M. Clauss ne mentionne ni les importantes inscriptions découvertes en Italie ni le mithraeum de Novae, si bien que son analyse nous paraît incomplète. D'autres ont minimisé l'importance de la participation de ces élites locales au culte, affirmant que la plupart de ces fidèles danubiens devaient être d'anciens soldats⁽⁷⁶⁾. Comme nous l'avons dit précédemment, cet argument ne nous paraît pas pleinement convaincant, faute de sources pour l'appuyer. Ces vétérans n'auraient-ils alors agi que dans un cadre privé ? Rien ne permet non plus de l'affirmer catégoriquement et l'on ne peut que s'étonner du nombre de décurions et magistrats comptant parmi les fidèles de Mithra, un dieu qui n'aurait guère réussi à séduire les élites.

Au terme de notre enquête, il nous semble pouvoir affirmer qu'il existe un faisceau d'indices dirigés dans une même direction, celle d'une officialisation – ou à tout le moins d'une visibilité certaine – du culte dans certaines cités de l'empire. On peut raisonnablement émettre l'hypothèse d'une telle officialisation du mithraïsme, en particulier à Carnuntum où ces indices convergent tout à fait, mais peut-être également dans d'autres cités danubiennes et italiennes.

Olivier LATTEUR.

Université Catholique de Louvain,

Louvain-la-Neuve, et Facultés universitaires

Notre-Dame de la Paix, Namur.

(75) V. BOTTEZ [n. 24], p. 294 ; M. CLAUSS [n. 1], p. 41.

(76) M. BEARD, J. NORTH, S. PRICE [n. 2], p. 281.